

RÈGLEMENT

"TRAIL AUTREMENT" – EDITION 2026

1. Informations générales

Le Trail Autrement (TA) est une manifestation de trail-running et de randonnée, organisée par le Comité Départemental UFOLEP.

- Nom de l'événement : Trail Autrement
- Date de l'épreuve : dimanche 13 septembre 2026
- Lieu de départ et d'arrivée : Stade de Savanna, Willy Aubras (Saint-Paul)
- Format de l'épreuve de trail (solo et duo) : chronométré, classement disponible sur le site chronométreur (Top Chrono), sans valorisation des résultats et sans podiums
- Organisateur : Comité départemental UFOLEP

Les épreuves sont les suivantes :

Epreuve		Distance (approx.)	Dénivelé positif	Dénivelé négatif	Type	Heure de départ
Trail Autrement Solo		38	1800	1800	Solo	7h00
Trail Autrement Duo	Relais 1	18	1570	0	Equipe de 2	7h00
	Relais 2	20	230	1570		
Rando'trement		10	250	250	Solo	8h00

2. Parcours et ravitaillements

Ce trail se déroule en semi-autonomie. Chaque participant doit être en mesure de gérer ses besoins en eau et en alimentation tout au long de la course.

Description du parcours : Le parcours comprend des sentiers naturels, des routes et des chemins bétonnés, tous balisés.

Proche du ravitaillement solide (RF Cryptomérias) une épreuve sportive surprise sera proposée de façon facultative.

Les points de ravitaillement sont placés à des endroits stratégiques.

Trois points de ravitaillement en eau seront disposés sur le parcours :

- Point d'eau : École de Sans Soucis
- Point de ravitaillement complet : Route Forestière des Cryptomérias
- Point d'eau : Bassin Vital.

Un seul ravitaillement solide sera disponible au sommet, à mi-course.

Chaque participant est invité à se ravitailler aux points prévus sans perturber les autres coureurs.

Le ravitaillement personnel est autorisé dans le total respect des autres coureurs, des bénévoles et de l'environnement.

Aucun gobelet ne sera disponible sur les ravitaillements. Les contenants font partie du matériel obligatoire de chaque participant.

3. Conditions de participation

- Âge minimum :
 - Trail Autrement (Solo et Duo) : 20 ans (catégorie Espoirs et plus)
 - Rando'trement : à partir 12 ANS accompagnées de leurs parents pour les mineurs
- Conditions de licence et santé :
 - Personnes majeures : Un PPS de moins de 3 mois à la date de la course, ou une licence FFA en cours de validité ou une licence UFOLEP avec la mention trail en compétition.
- Coureur ne pouvant pas participer : pas de remboursement possible mais échange de dossard possible avec l'identité du nouveau participant communiqué à l'organisation (ufolep974@gmail.com).

La validation de l'inscription ne sera effective que si l'ensemble des documents définis ci-dessus sont transmis. Les documents justificatifs sont à transmettre à l'organisateur **avant le 06/09/2026** sur la plateforme d'inscription.

4. Assurances et Responsabilité

L'organisateur de la course (CD UFOLEP Réunion) est couvert par une assurance Responsabilité Civile, souscrite auprès de la AXA. L'assureur AXA France IARD. S.A, 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex atteste que l'UFOLEP, a souscrit, à un contrat d'assurance portant le numéro 11254801604. Ce contrat garantit notamment, dans les conditions et termes des textes qui le compose la responsabilité civile des assurés en raison de dommages causés aux tiers du fait ou à l'occasion des activités assurées conformément aux articles L321-1 et D3211 du Code du Sport.

Il est de la responsabilité de chaque participant de vérifier sa couverture « individuelle accident » via une licence sportive ou tout autre moyen.

Par son inscription, chaque participant déclare être personnellement assuré en « individuelle accident » et dégage la responsabilité de l'organisateur pour tout accident physiologique survenant pendant la manifestation, ou en découlant.

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de défaillance ou d'accident lié à une condition physique insuffisante du participant ou en cas de non-respect du règlement.

L'organisateur rappelle que les participants doivent respecter le Code de la Route lors des éventuels passages sur toutes les voies publiques. L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident ou incident lié au non-respect du Code de la Route.

5. Inscription et droits d'engagement

Sont également compris dans l'inscription : les ravitaillements ainsi qu'un lot finisher pour chaque participant.

Le repas d'après course est proposé en option lors de l'inscription. Il est possible de le réserver à l'inscription.

Le t-shirt collector est proposé en option lors de l'inscription. Il est possible de le commander pour toute inscription avant le 01/08/2026.

Afin d'encourager la féminisation des manifestations de trail-running, l'organisation réserve un minimum de dossards aux athlètes féminines et leur propose un tarif préférentiel sur le Trail Autrement Solo.

Epreuve	Tarif		T-shirt collector	Jus frais	Nombre de dossards	
	Homme	Femme			Homme	Femme
Trail Autrement Solo	42 €	38 €	En option 20 €	En option 4€	125	125
Trail Autrement Duo	60 € (pour l'équipe)				60	
Rando'trement	20 €				150	

Les prix sont HT, la commission bancaire est de 6%.

Les inscriptions s'effectuent par internet, sur le site www.topchrono.run.

Transferts d'inscription :

Toute inscription est personnelle. Les transferts d'inscriptions sont encadrés par l'organisateur. Pour toute demande de transfert, il faudra envoyer un mail à ufolep974@gmail.com.

Toute personne transférant son dossard à une tierce personne sans avoir au préalable contacté l'organisation sera responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve.

6. Annulation d'inscription

a. À L'initiative du participant

Tout engagement est ferme et définitif et ne donnera pas lieu à un remboursement en cas de non-participation.

b. À l'initiative de l'organisateur

L'organisateur peut modifier, à tout moment, le parcours et les emplacements des ravitaillement, sans préavis.

Le parcours sont susceptibles d'être modifiés en cas de nécessité.

L'organisation se réserve le droit d'annuler une partie ou la totalité des épreuves pour tout motif qui mettrait la vie des participants et/ou des organisateurs en danger, ou tout cas de force majeure.

Aucun remboursement n'est prévu en cas d'annulation partielle ou totale des épreuves dans ces cas de force majeure.

7. Équipement obligatoire

Chaque participant doit avoir avec lui, pendant toute la durée de l'épreuve, la totalité du matériel obligatoire. En cas de contrôle par un membre de l'organisation, il se doit de le présenter.

En cas d'absence de tout ou d'une partie du matériel obligatoire, le participant pourra être disqualifié par l'organisation.

Des conditions météorologiques défavorables mêlées à de possibles aléas de la course pourraient vous faire attendre les secours plus longtemps que prévu dans des conditions difficiles. **Votre sécurité dépendra alors de la qualité de ce que vous aurez emmené dans votre sac.**

Liste du matériel obligatoire pour l'ensemble des épreuves (trail solo, trail duo, randonnée) :

- Dossard de l'épreuve, visible
- Paire de chaussures adaptée à la pratique du trail et de la randonnée en milieu de montagne
- Réserve d'eau minimum 1 litre (Sac d'hydratation, bidons, flasques, bouteilles)
- 1 gobelet réutilisable
- Réserve alimentaire suffisante pour relier le point de ravitaillement suivant
- Couverture de survie (de 2m² minimum)
- Téléphone portable chargé et allumé pendant la course (pas de mode avion) avec le numéro d'urgence de l'organisation
- Veste imperméable adaptée aux conditions météo
- Fourchette ou cuillère (Les couverts ne sont pas fournis pour le repas d'après course)
- Sifflet
- Casquette ou autre couvre-chef
- Porte-dossard (uniquement pour l'épreuve Duo)
- **Les bâtons sont interdits**

Liste du matériel conseillé :

- Crème solaire
- Lunettes de soleil
- Chargeur de téléphone et batterie de secours
- Lampe frontale
- Sac de ramassage des déchets
- Bande de Tape ou de Strap
- Trousse de secours personnelle (il est interdit de donner tout médicament à un autre coureur)
- Carte du parcours

8. Sécurité, balisage, abandon et secours

Le participant est le premier acteur de sa sécurité. Il s'engage à respecter à minima la liste du matériel obligatoire définie par l'organisateur et à ne pas se mettre en danger sur l'épreuve.

Tout participant doit alerter rapidement et précisément l'alerter s'il est témoin d'un accident, s'il se perd ou s'il se rend compte que d'autres participants sont perdus. Chaque participant se doit de porter assistance à tout autre concurrent en danger et de prévenir les secours.

Nous rappelons le numéro de secours de l'organisation : **0692 56 59 03**.

Des services de secours seront présents sur le parcours pour toute intervention médicale si nécessaire.

La signalisation du parcours est matérialisée par des rubans réutilisables et réalisés à La Réunion, des marquages au sol ainsi que des panneaux indicateurs. Les participants se doivent de les suivre et s'abstenir de prendre tout raccourci. Il est, en outre, obligatoire de rester sur le sentier principal, sous peine de disqualification.

Abandon : Tout participant abandonnant l'épreuve doit le signaler explicitement à un poste de ravitaillement le plus proche. Il doit également indiquer à l'organisateur s'il se fait rapatrier par des proches ou des personnes venues l'assister. Le cas échéant, l'organisateur s'organisera pour le rapatrier jusqu'au point de départ.

Dans le cas de l'épreuve Duo, le deuxième relayeur pourra continuer la course, mais ne pourra être classé. Il prendra le départ de son relais à l'heure de la barrière horaire indiquée.

La non-présentation d'un relayeur sur le départ de son relais avant la barrière horaire équivaut à un abandon.

9. Respect de l'environnement

L'île de La Réunion abrite une faune et une flore rares et menacées. Elle fait à ce titre partie du « **hotspot** » de biodiversité « **Madagascar et Île de d'Océan Indien** ». L'île de la Réunion est également classée au **Patrimoine Mondial de l'UNESCO** pour l'exceptionnalité de sa biodiversité, de ses paysages et de son patrimoine géologique. Il nous appartient à tous de préserver le patrimoine naturel et culturel de l'île.

Afin de préserver les milieux et lutter contre l'érosion excessive des sols, les participants s'engagent à rester sur les sentiers balisés et à ne pas couper les lacets des sentiers ni s'en écarter pour doubler un autre pratiquant ou concurrent.

Les participants s'engagent à préserver l'environnement naturel dans lequel ils évoluent, et à ne pas porter atteinte, de quelque manière que ce soit à la faune et à la flore indigènes.

Tout participant surpris à jeter des déchets (y compris biodégradables et/ou organiques, dont les épiluchures et le papier toilette) hors des zones de collecte **sera disqualifié**. Des poubelles seront mises en place aux points de ravitaillement.

10. Chronométrage et barrières horaires

La course est chronométrée, un classement officiel sera établi sur le site du chronométreur (www.topchrono.run)

Des bonus de temps de 5 minutes sont possibles avec des comportements citoyens tels que le covoiturage, l'utilisation de vélo ou le bus pour venir sur le lieu de départ de la course. Des épreuves surprises peuvent aussi rapporter un bonus de temps.

Afin d'assurer la sécurité des participants et de limité la durée de l'impact de l'épreuve sur le milieu naturel, des barrières horaires sont mises en place. Elles sont déterminées avant les

épreuves, mais pourront être adaptées en fonction des conditions météorologiques ou de tout autre aléa impactant la sécurité des participants et/ou bénévoles.

Tout participant ne pouvant objectivement pas rallier le prochain point de contrôle avant la barrière horaire peut être stoppé et mis hors course par les signaleurs de l'organisation, sur décision du PC course.

Les barrières horaires prévisionnelles sont les suivantes :

Barrière horaire TRAIL	Solo	Duo
Route forestière (18 ^{ème} KM)	10h30	10h30
Bassin Vital (32 ^{ème} KM)	16h00	16h00
Arrivée (km 38)	17h00	17h00

Barrière horaire RANDONNEE	Solo
Arrivée (10 ^{ème} KM)	13h00

11. Epreuve en relais (Duo)

Le relayeur 1 prend le départ à 7h00 en même temps que les coureurs solos.

La transmission de relais s'effectue par un « passage de dossard » (Porte dossard obligatoire) au poste de ravitaillement situé sur la route forestière du Maïdo.

Le relayeur 2 termine l'épreuve jusqu'à l'arrivée au Stade Willy Aubras.

En cas d'abandon du relayeur 1, le relayeur 2 pourra continuer la course, mais ne pourra être classé. Il prendra le départ de son relais à l'heure de la barrière horaire indiquée.

Logistique et transport obligatoire : Pour des raisons de sécurité et de respect de l'environnement, **l'accès au point de relais en véhicule personnel est strictement interdit** (aucun parking disponible).

Le relayeur 2 doit obligatoirement emprunter la navette bus au départ du stade à 7h00.

Le relayeur 1, après son relais, doit impérativement utiliser cette même navette pour redescendre au stade où un repas est prévu pour les deux coureurs.

Épreuve surprise (facultative) : L'épreuve sportive surprise prévue (proche du ravitaillement solide) sur le parcours peut être effectué au choix par le relayeur 1 ou le relayeur 2.

Classement : Bien que l'épreuve soit chronométrée, un affichage distinct sera prévu pour différencier les performances des catégories Solo et Duo. L'épreuve Duo implique deux personnes quel que soit leur genre.

12. Arrivée et récompenses

Le Trail Autrement souhaite proposer une épreuve tournée sur la découverte et le partage, valorisant l'effort de chacun, quel que soit son niveau, ainsi que la contemplation des milieux traversés.

En conséquence, il n'y aura pas de valorisation des classements, ni de podiums.

Le classement sera néanmoins disponible sur le site du chronométreur.

13. Pénalités et disqualification

Les participants seront **disqualifiés** pour cause de :

- Falsification de dossard
- Absence de dossard
- Absence (partielle ou totale) de l'équipement obligatoire
- Non-pointage aux postes de contrôles
- Dépassement des temps maximum autorisés aux postes de contrôle
- Pollution ou dégradation des sites traversés : couper les sentiers ; jets de détritits (y compris organiques et biodégradables, dont papier toilette) ; atteinte à la végétation indigène (arrachage de branches, prélèvements de tout ou d'une partie d'un végétal, dégradation) et/ou à la faune (prélèvement, brutalisation volontaire) ; pollution sonore (cris, utilisation de musique hors écouteurs)
- Refus de se faire examiner par un médecin
- Ravitaillement en dehors des zones prévues
- Refus de se soumettre au contrôle anti-dopage
- Manque de respect auprès du public, d'un autre concurrent ou des membres de l'organisation
- Utilisation d'un moyen de transport extérieur pour les relayeurs

Le non-respect du règlement par un participant peut entraîner une disqualification immédiate, après décision du comité d'organisation sans aucune possibilité de faire appel de cette sanction.

14. Droit à l'image

Par son acceptation du règlement de course, le concurrent donne à l'organisation l'autorisation d'utiliser librement toutes photos ou images le représentant.

15. Acceptation du règlement

L'inscription implique l'acceptation totale du présent règlement.

Le participant, du fait de son inscription accepte sans aucune réserve le présent règlement et l'éthique de course. Il s'engage à suivre le parcours prévu.

Tout manquement à l'une de ces règles entraîne la mise hors-course du participant sur décision du comité d'organisation.

****** fin du règlement de course ******